



U.V.M.E.P

Unité Visites Médiatisées Enfants Parents

Antennes de Rennes et de Vitré

RAPPORT D'ACTIVITE

ET FINANCIER

2018

Avril 2019

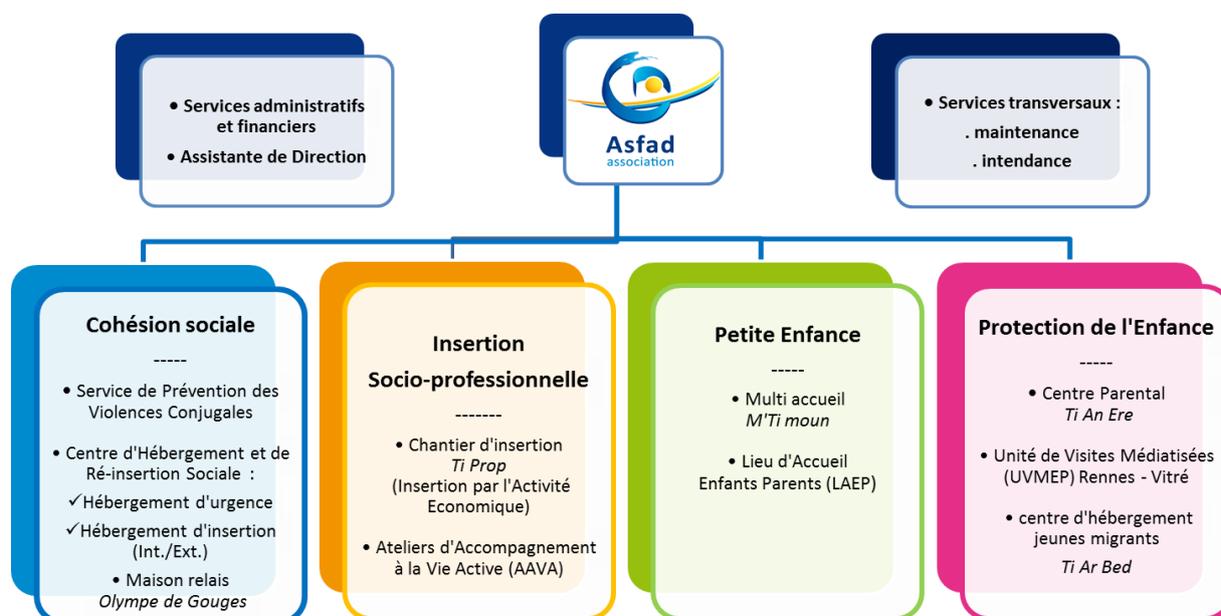
SOMMAIRE

A. INTRODUCTION	3
B. L'ORGANISATION DES UVMEP	4
1. Ses cartes d'identité.....	4
2. Le cadre légal des interventions	4
3. Le tableau du personnel.....	5
4. Les locaux	5
C. LE FONCTIONNEMENT DES UVMEP	6
1. L'admission	6
2. Les créneaux hebdomadaires de visites	7
3. Le rendu compte	7
Le suivi de famille	7
Les coordinations et partenariat	7
Des réunions en CDAS	8
Les écrits.....	8
D. L'ACTIVITE 2018 UVMEP RENNES.....	9
1. L'origine des demandes au 31 décembre 2018	9
2. Le nombre de familles accompagnées en 2018 sur Rennes	9
3. Les familles entrées.....	11
4. Les familles sorties	11
E. L'ACTIVITE 2018 UVMEP VITRE	12
1. Le nombre de familles accompagnées en 2018 sur Vitré	12
2. Les familles entrées.....	14
3. Les familles sorties	14
F. BUDGETS UVMEP RENNES ET VITRE.....	15
G. CONCLUSION	16

Carte d'identité de l'association l'Asfad

Adresse Siège	146 D, rue de Lorient CS 64418 35044 Rennes Cedex siege@asfad.fr
Téléphone	02.99.59.60.01
Organisme Gestionnaire	Association Asfad
N°FINESS	350006854
Code APE	8790 B
N°SIRET	327436531 00013
Président	Jean-Georges Kergosien
Directeur Général	Jean-Luc Boisard jl.boisard@asfad.fr

Organisation des activités par Pôles



A. Introduction

L'Asfad porte depuis 2011 une Unité de Visites Médiatisées Enfants-Parents sur Rennes, et depuis septembre 2017 sur le Pays de Vitré.

Au fil des années, ce dispositif s'est étendu et permet aujourd'hui d'accompagner entre 50 et 60 familles selon que le rythme des visites soit tous les 15 jours (la majeure partie du temps) ou tous les mois.

Notre dispositif, dans l'ensemble du maillage des dispositifs de la protection de l'enfance sur le département a de nombreux atouts :

- Il garantit aux enfants une sécurisation et une prise en compte de leurs besoins,
- Il offre aux parents un lieu neutre et cadré, générateur d'apaisement,
- Il permet aux partenaires (CDAS notamment) de se dégager de la décision judiciaire de médiatisation des rencontres et d'engager un travail différent avec les parents et les enfants.

B. L'organisation des UVMEP

1. Ses cartes d'identité

Dénomination	UNITE DE VISITE MEDIATISEE ENFANTS PARENTS RENNES
Adresse UVMEP Rennes	10 rue Jean-Pierre Calloc'h 35000 RENNES
Téléphone	02 99 30 96 83
Date d'ouverture	Avril 2010
Capacité hebdomadaire	16 rencontres (32 à 40 familles)

Dénomination	UNITE DE VISITE MEDIATISEE ENFANTS PARENTS VITRÉ
Adresse UVMEP Vitré	6 espace Debussy - 35500 VITRÉ
Téléphone	02 99 75 95 77
Date d'ouverture	1 ^{er} septembre 2017
Capacité hebdomadaire	8 rencontres (16 à 20 familles)

2. Le cadre légal des interventions

Les visites médiatisées organisées à l'UVMEP s'inscrivent dans le cadre :

- De la loi du 14 mars 2016 rénovant la protection de l'enfance et du décret n° 2018-1572 du 15 novembre 2017 relatif aux modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil.
- Les arrêtés de la DDCSPP en date du 18 janvier et du 3 octobre 2017 nous autorisant en « portant agrément d'un espace de rencontres destiné au maintien des liens entre un enfant et ses parents ou un tiers » pour Rennes et Vitré.

3. Le tableau du personnel

		Tableau effectif avec activité actuelle		
	Personnel	Total UVMEP	Ventilation en ETP	
			Rennes	Vitré
Direction	Annyvonne ROGUE	0,05	0,05	
Chef de service	Pascal GUILLOTEAU	0,20	0,20	
Educatrice spécialisée	Pascaline DUBOIS	0,50	0,50	
Educatrice spécialisée	Claire MICHEL	0,50	0,50	
Educatrice spécialisée	Mathilde ANDRILLAT	0,75	0,50	0,25
Educatrice spécialisée	Amandine DUTOCCQ	0,75	0,50	0,25
Educatrice spécialisée	Alisson BOUTAULT	0,50	0,25	0,25
Coordinatrice	Virginie JOLY	0,75		0,75
Psychologue	Isabelle MEIGNER-LACOSTE	0,15	0,15	
Assistante Direction	Fabienne LE MARCHAND	0,10	0,10	
Total en ETP		4,25	2,75	1,50

4. Les locaux

Pour Rennes :

L'UVMEP de Rennes a occupé de nombreuses années des locaux situés rue du Louis d'Or dans le centre-ville de Rennes. Ces locaux étaient pourvus de deux salles d'entretien et d'une tisanerie. Leur atout principal était leur localisation, mais, au regard de l'activité, nous commençons à manquer de place. De plus, ils n'étaient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mi-décembre 2017, nous avons emménagé dans un pavillon à proximité du siège de l'Asfad. Ces nouveaux locaux permettent une qualité d'accueil bien supérieure : nous avons un jardin clôt, une grande cuisine familiale, de grandes salles d'entretien. Aujourd'hui nous en utilisons deux mais sommes en mesure d'en mettre en service deux autres si besoin.

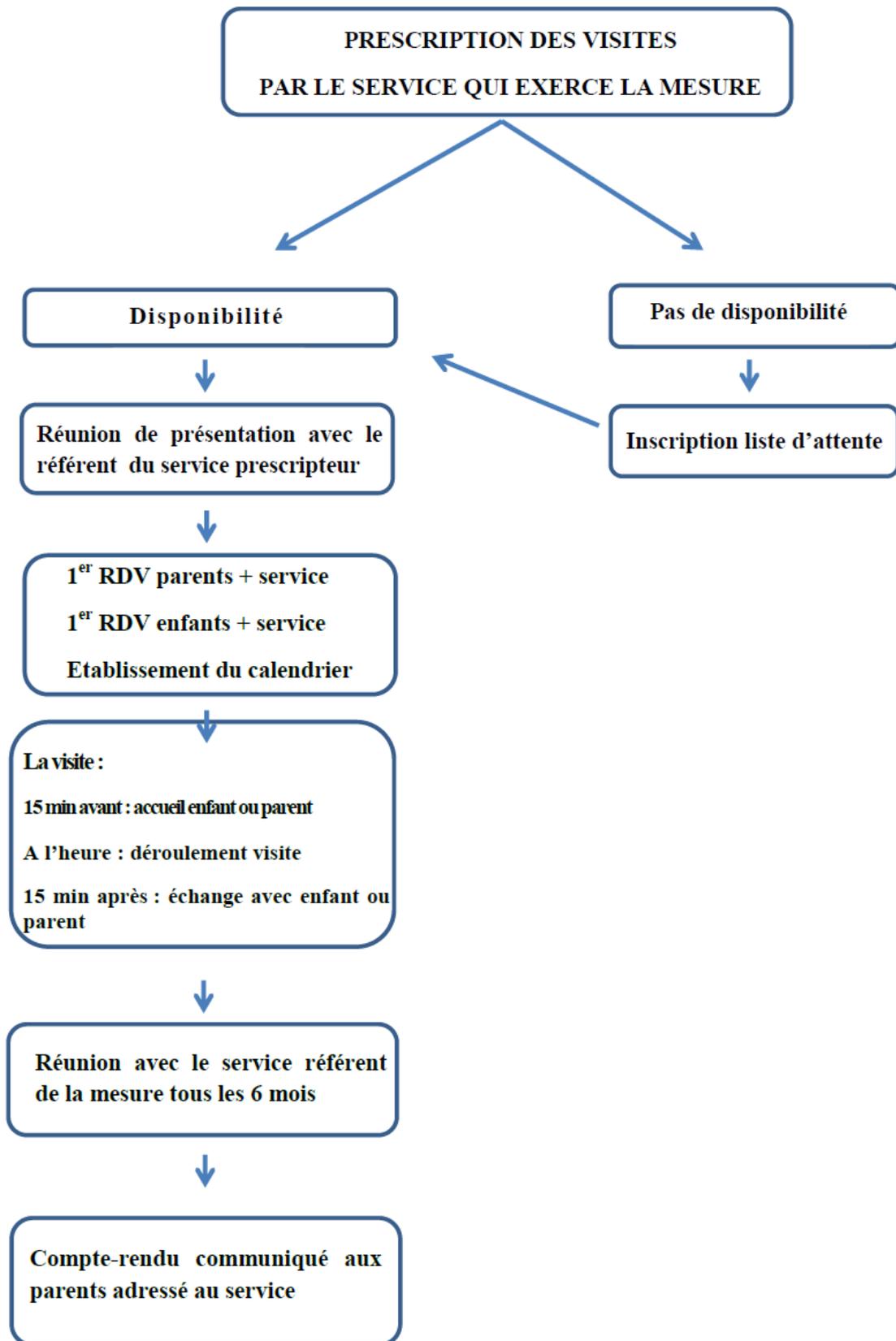
L'accès à ce pavillon est aisé en transports en commun. Il est adapté aux personnes à mobilité réduites.

Pour Vitré :

Nous louons un local en rez-de chaussée auprès de Néotoa. Ce local se compose de deux salles d'entretien, d'une tisanerie et d'un petit bureau. Il a été totalement rénové et aménagé pour son ouverture aux familles le 1^{er} septembre 2017.

C. Le fonctionnement des UVMEP

1. L'admission



Des réunions en CDAS

Dans la mesure du possible les référents UVMEP se rendent aux réunions de concertation de type CEF ou CAD. Cela nous paraît essentiel de pouvoir participer d'une réflexion commune sur le PPE.

Les écrits

Chaque réunion de coordination fait l'objet d'un compte-rendu écrit. Celui-ci est rédigé dans les jours suivant la réunion et est relu et validé par le chef de service.

Il est alors proposé à la famille d'en prendre connaissance puis il est adressé au service en charge de l'exercice de la mesure en assistance éducative. Aucun écrit n'est adressé directement au juge des enfants. Il appartient au service mandaté soit d'en relater des éléments dans son rapport, soit de le joindre à son écrit à destination du magistrat.

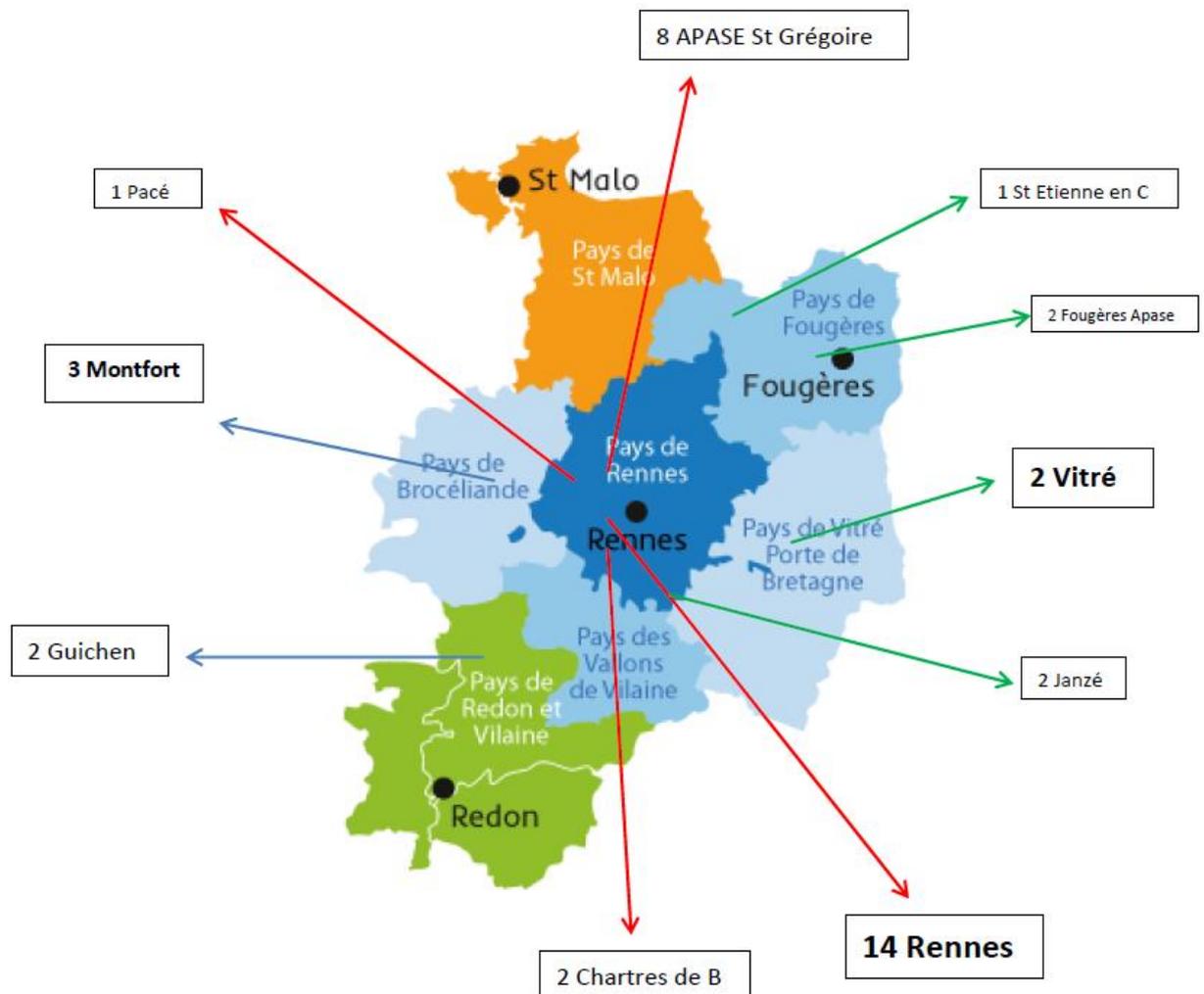
D. L'Activité 2018 UVMEP Rennes

1. L'origine des demandes au 31 décembre 2018

Pour l'UVMEP Rennes : 45 - Pour l'UVMEP Vitré : 21 – soit, 66 familles accompagnées en 2018
Pour information, seul le CDAS de Montfort a été sollicité pour vérifier avec lui quels étaient ses besoins en termes de visites médiatisées pouvant relever de notre UVMEP.

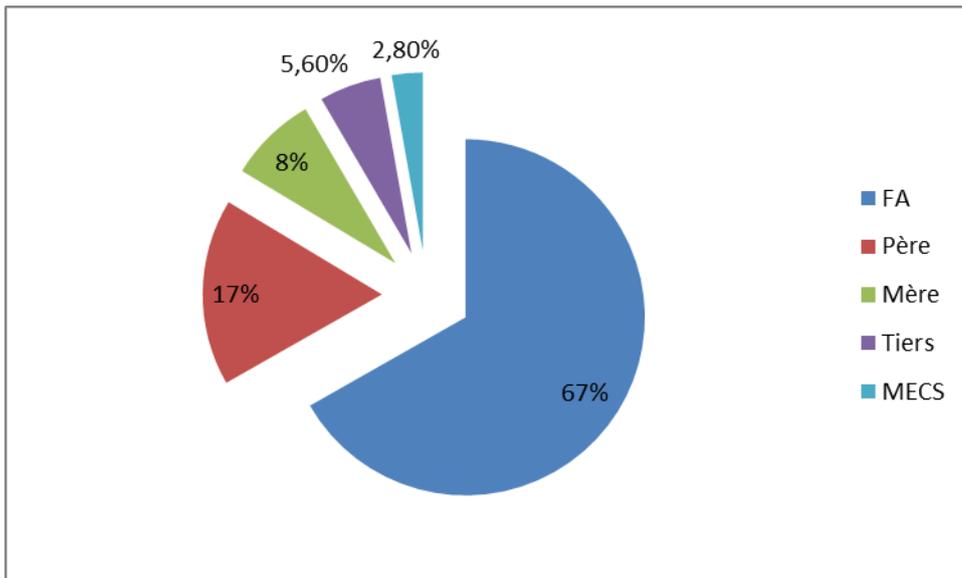
2. Le nombre de familles accompagnées en 2018 sur Rennes

- Partenaires orienteurs

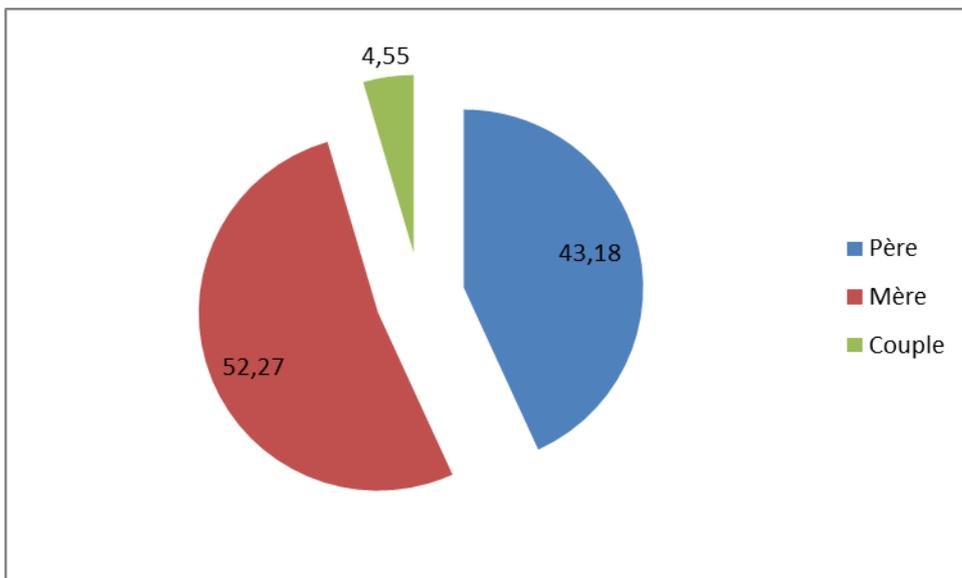


A ces éléments, il faut ajouter 3 familles orientées par le SEMO et 1 par le CDAS de Saint Aubin d'Aubigné, 2 pour l'APASE de Redon

- Nombre d'entretiens programmés : **461** dont **348** réalisés.
- Nombres d'enfants accompagnés : **62**
- Type d'accueil des enfants

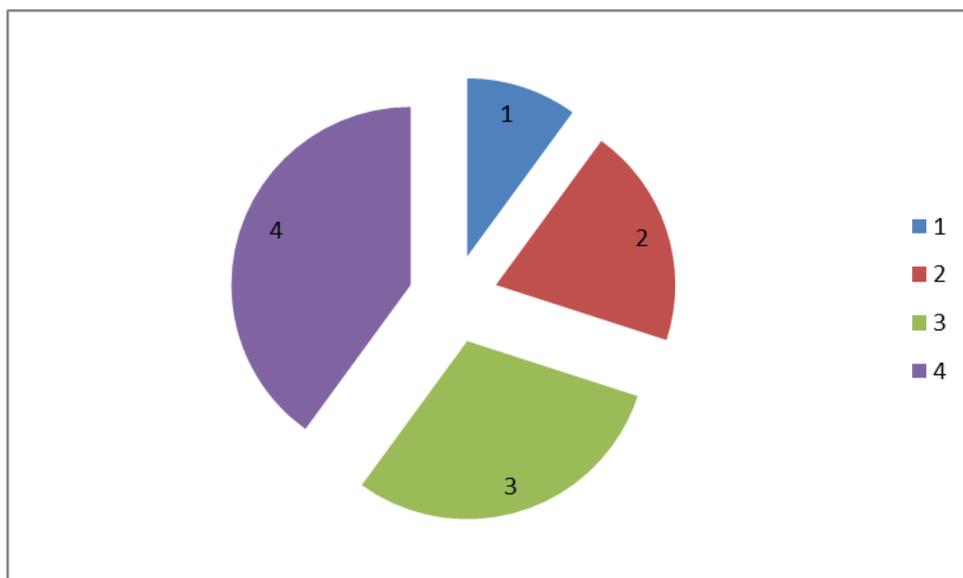


- Présence des parents aux visites :



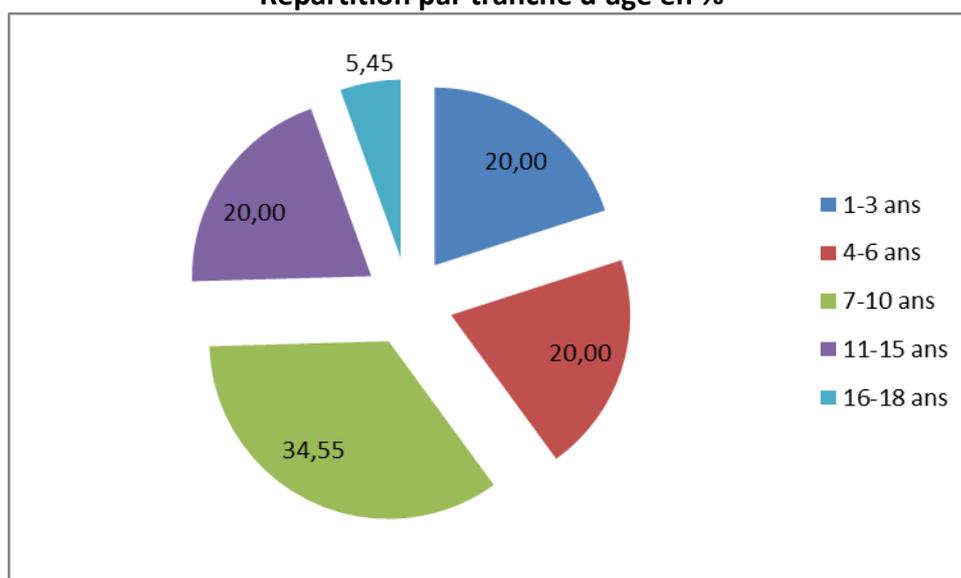
Pour 2 familles, il y a alternance des visites avec le père et avec la mère, concernant à chaque fois un seul enfant.

- Nombre d'enfants par visite



L'âge moyen des enfants est de 6,5 ans.

Répartition par tranche d'âge en %



3. Les familles entrées

19 nouvelles familles sont entrées dans le dispositif en 2018

Notons que de nombreuses nouvelles familles ont commencé à être accompagnées entre septembre et octobre 2016 au regard de l'augmentation d'activité accordée en septembre 2016.

4. Les familles sorties

22 familles pour lesquelles les visites se sont arrêtées en 2018.

Les sorties concernaient pour une majorité des visites mensuelles alors que les familles entrantes ont un droit de visites médiatisées de 2 fois par mois pour la plupart.

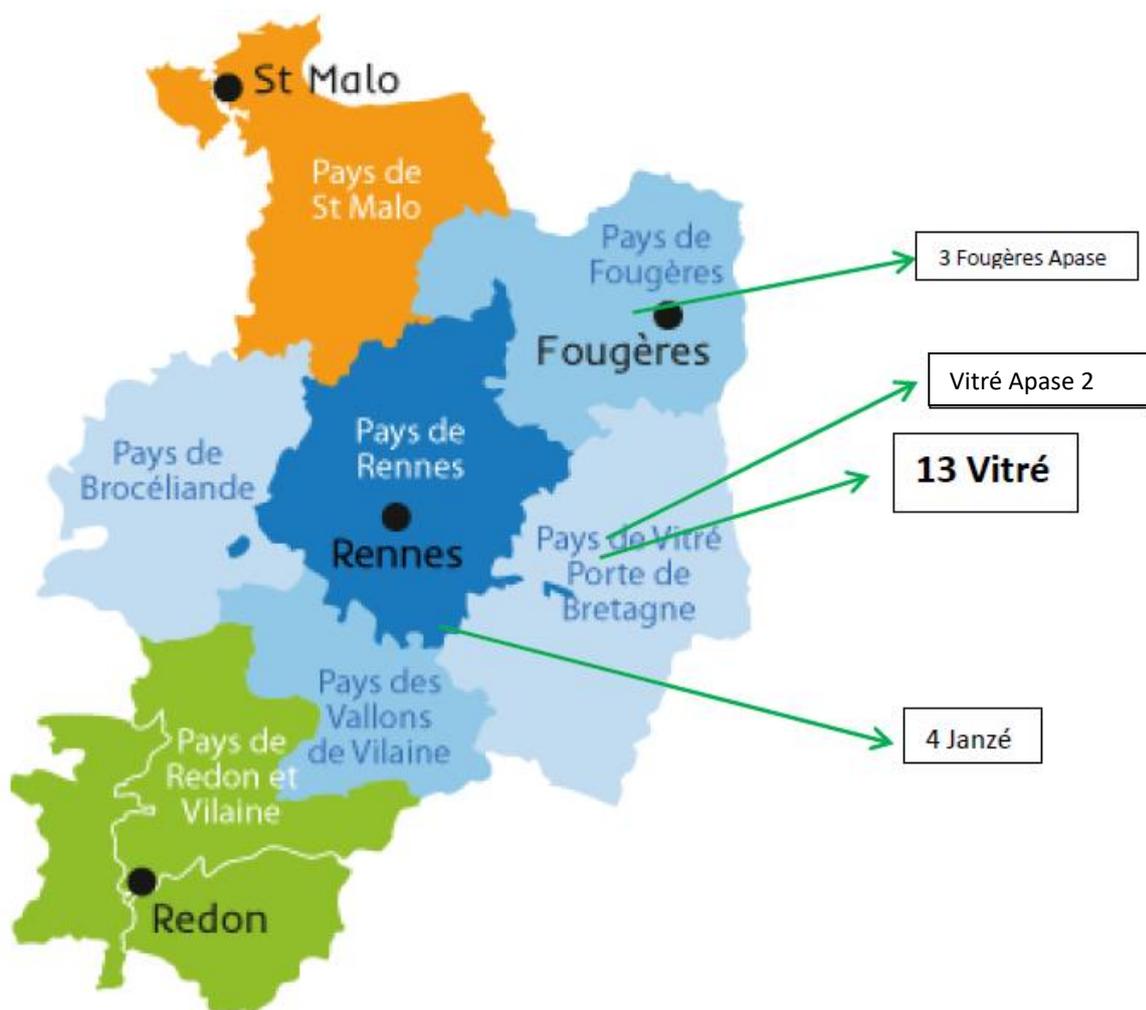
- Durée moyenne de l'accompagnement
La durée moyenne est de 22,7 mois dont deux qui n'ont duré que qu'un mois et demi.
La durée moyenne normale d'accompagnement est plutôt proche de 25 mois.
- Suites données

Motifs de sortie du dispositif	Nombre de familles concernées
Désinvestissement, démobilisation du parent	12
Départ de la mère et de l'enfant vers un autre département	2
Incarcération longue du parent	1
Evolution du droit de visite vers domicile avec TISF	4

E. L'Activité 2018 UVMEP Vitré

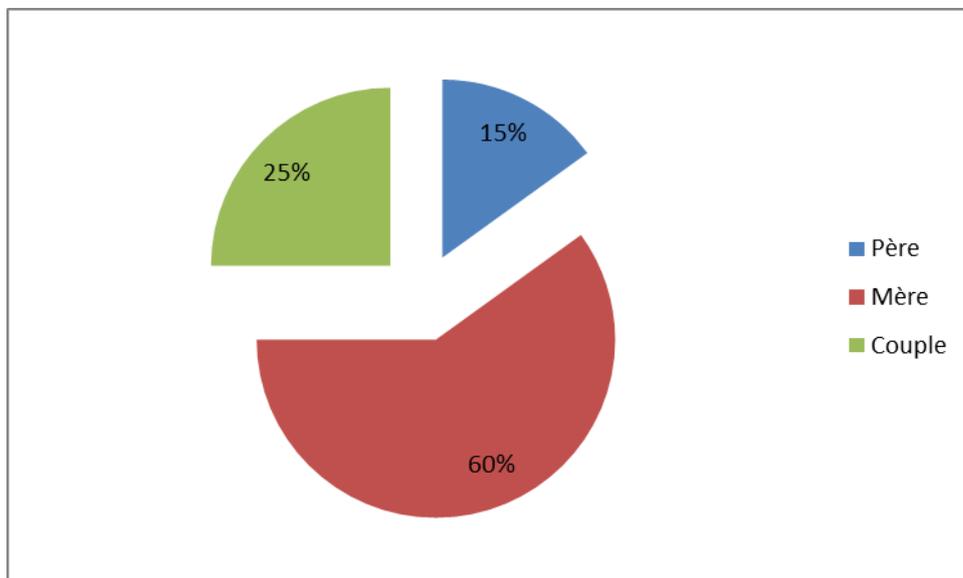
1. Le nombre de familles accompagnées en 2018 sur Vitré

- Partenaires orienteurs

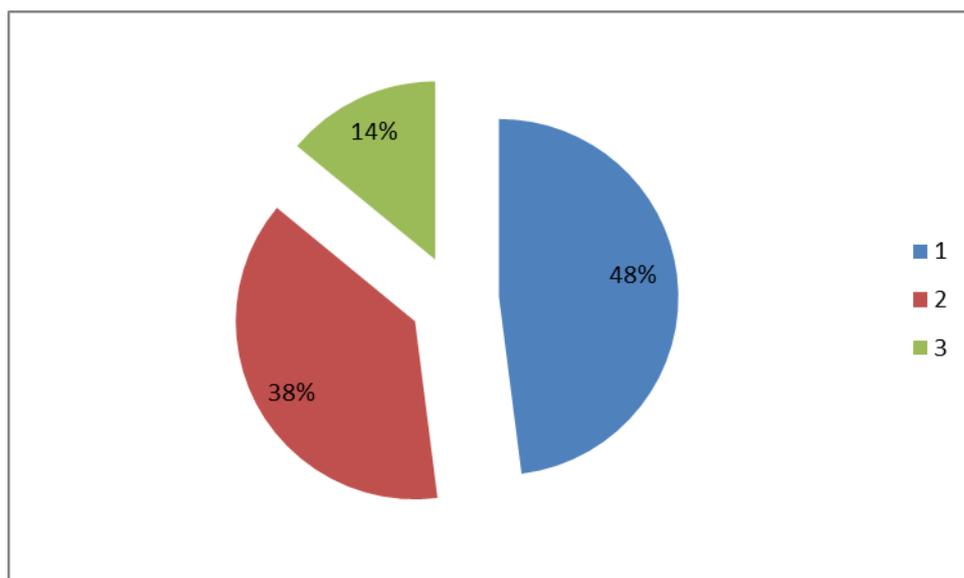


L'antenne de l'UVMEP Vitré a été ouverte en septembre 2017. De ce fait, au regard des sollicitations quelquefois plus tardives et de la procédure d'installation des visites, l'ensemble de celles-ci se sont installées progressivement sur les semaines suivant l'ouverture.

- Nombre d'entretiens programmés : 240. Nombre d'entretiens réalisés : 204.
- Nombres d'enfants accompagnés : **35**. L'UVMEP Vitré est particulièrement sollicité pour des fratries nombreuses.
- Type d'accueil des enfants
90% des enfants accueillis à l'UVMEP Vitré sont pris en charge en famille d'accueil. Deux enfants sont chez leur père et deux chez leur mère.
- Présence des parents aux visites



- Nombre d'enfants par visite



Ce sont de nombreuses fratries pour lesquelles les visites sont médiatisées à l'UVMEP de Vitré.

2. Les familles entrées

9 nouvelles familles entrées en 2018

3. Les familles sorties

6 familles sont sorties du dispositif en 2018.

Les motifs de ses sorties sont : un déménagement, une incarcération, une suspension par le JE, deux refus de parents.

- Durée moyenne de l'accompagnement
La durée moyenne de l'accompagnement est d'environ 8,4 mois pour les familles sorties en 2018.

F. Budgets UVMEP Rennes et Vitré

	UVMEP Rennes + Vitré	Réel 2017	Budget 2018	Réel 2018	Ecart Bud - Réel
	Achats	12 843	6 950	7 002	-52
	Services extérieurs	23 151	22 660	36 347	-13 687
	Autres services extérieurs	7 743	22 280	24 002	-1 722
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION COURANTE	43 738	51 890	67 351	-15 461
	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL				
	Personnel encadrement et secrétariat mis à disposition				
	Frais de personnel net	132 727	178 500	166 907	11 593
	CITS	-2 768	-3 900	-3 594	-306
	Provisions départ en retraite	1 105		1 824	-1 824
	Divers formation		600		600
	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL NETTES	131 064	175 200	165 137	10 063
	Charges de gestion courantes	211		0	0
	Charges exceptionnelles				
	Dotations amortissements	1 495	5 000	6 175	-1 175
	Dotations provisions IDR				
	Frais de structure				
	TOTAL AUTRES CHARGES DE STRUCTURE	1 706	5 000	6 175	-1 175
	TOTAL DES CHARGES	176 507	232 090	238 663	-6 573
	PRESTATIONS DE SERVICES				
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATION	177 867	232 090	232 090	
	Subventions Conseil Départemental	177 867	232 090	232 090	
	Suvention except DIRECCTE				
	TOTAL DES PRODUITS	177 867	232 090	232 090	
Rés	12000 Résultat comptable	1 360		-6 573	6 573

Le dépassement budgétaire tient principalement au coût d'installation de cette nouvelle antenne sur Vitré et du déménagement de l'antenne de Rennes. Nous avons réalisé de nombreux achats d'équipement.

G. Conclusion

Afin de soutenir les professionnels médiateurs dans les visites, et leur permettre de développer une pratique commune et étayée, nous avons organisé les éléments suivants :

- Mise en place d'une analyse de la pratique mensuelle avec une intervenante extérieure.
- Initiation à la systémie de 3 jours pour les 6 travailleurs sociaux (formation collective transversale à l'Asfad).
- Formation de 3 jours dédiée à l'équipe sur l'animation des visites médiatisées animée par Catherine SELLENET.
- Mise en place d'une journée annuelle autour du projet de service et des outils de travail.

En 2019, les professionnels de l'UVMEP expérimentent un Livret d'accueil pour les enfants qui se veut ludique et pédagogique. Il apparaît nécessaire de mieux faire appréhender aux enfants les missions de notre service, la place de chacun dans les visites et les droits des enfants dans ce cadre.

L'activité des UVMEP Vitré et Rennes a trouvé son rythme. Les partenaires orienteurs ont aujourd'hui clairement identifiés nos missions et notamment sur Vitré après une année de fonctionnement.

Les délais d'attente restent importants au regard des besoins, certains territoires manquent de couverture, la faible mobilité de certains parents étant un frein à la mise en œuvre des visites.

Nous restons ouverts à toute proposition prenant en compte les besoins des territoires et notamment celui du Pays de Brocéliande.

Nous restons donc à votre entière disposition afin d'échanger avec vous des évolutions de notre UVMEP au regard de besoins repérés sur le territoire.

Rennes, le 31 mars 2019

Pascal GUILLOTEAU

*Chef de service
Pôle Protection de l'enfance*

Annyvonne ROGUE

*Directrice
Pôle Protection de l'enfance*



Asfad
association

Protection
de l'Enfance

UVMEP

uvmep@asfad.fr

10 rue Jean-Pierre Calloc'h
35000 RENNES
02 99 30 96 83

6 espace Debussy
35500 VITRÉ
02 99 75 95 77